

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Le Vendredi 14 Mai 2021 à 20 heures 30

L'an deux mil vingt et un, le quatorze mai, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ingouville légalement convoqués en date du sept mai, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude DUBOC, Maire.

Cette séance s'est tenue, à titre exceptionnel, dans la salle de la Liberté et à huis clos, afin de respecter les règles sanitaires en cours liées à la Covid-19.

Etaient présents : M. DUPIN Philippe, M. RIDEL Hugues, M. OUIN Christian, M. RENEAUX William, M. CARPENTIER Jean-Claude, Mme OMER Laure, Mme BLONDEL Marie-Thérèse.

Absents excusés : M. DAVID Benoît, Mme GAUDRY Patricia

Absent : M. MONTIGNY Frédéric

Le procès-verbal de la réunion du 22 avril 2021 est lu et adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : M. OUIN Christian

MOBILITE : TRANSFERT DE COMPETENCE

Monsieur le Maire donne les explications concernant la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM).

Cette compétence « Mobilité » pourra être exercée par la C.C.C.A. à compter du 1^{ER} juillet 2021 et complétera les services « Transports » proposés par la région (transports scolaires,...).

Cette démarche « Transports-mobilités » initiée par la C.C.C.A.S permettra :

- ✓ un recensement des services et équipements existants sur notre territoire,
- ✓ un diagnostic sur les habitudes de déplacements, fréquentation des réseaux routiers, covoiturage....
- ✓ l'élaboration d'un plan d'actions proposant des services adaptés aux besoins.

Monsieur le Maire précise que lors de sa séance du 17 mars 2021, le Conseil Communautaire a pris la compétence « **Mobilités** » et est ainsi devenue **l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM)**.

Considérant que les communes doivent avoir délibéré au plus tard le 30 juin 2021,

Considérant qu'il convient de définir les contours de la compétence mobilité des AOM à partir d'une liste de 6 missions précisées à l'article L.1231-1-1,

La commune ne disposant d'aucun service « Transport ou Mobilité » à ce jour, Le Conseil Municipal :

- se prononce, à l'unanimité, pour le transfert de cette compétence « Mobilité » à la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre telle qu'elle est prévue aux articles L.1231-1 et L.1231-1-1 du code des transports et par l'ajout de cette compétence au sein des statuts de celle-ci, au titre des compétences facultatives, en ces termes : « organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code,
- approuve la méthode d'évaluation du transfert à l'aide de la valeur nette comptable de biens,
- et autorise le Maire à prendre toutes les mesures et dispositions nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

DESTRUCTION GUEPES ET FRELONS

Monsieur le Maire énumère les différentes propositions de services reçues. Après divers échanges, la convention et les tarifs proposés par l'entreprise « Destruct guêpes » pour l'année 2021 est retenue.

Cette convention précise les services et conditions suivantes :

- les interventions seront demandées par la mairie qui prendra en charge l'intégralité des frais liés à l'intervention.
- l'entreprise interviendra dans les 24 heures de la demande et 7 jours sur 7,
- les interventions sont garanties de résultat.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition et autorise le maire à signer une convention de services avec l'Entreprise Destruct Guêpes.

DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6232 « Fêtes et cérémonies »

Madame la trésorière a sollicité l'assemblée délibérante pour prendre une délibération autorisant l'engagement des dépenses, organisées par catégorie, à imputer sur cet article 6232-Fêtes et Cérémonies. Après divers échanges, le Conseil Municipal prévoit d'imputer en « Fêtes et cérémonies » les dépenses suivantes engagées pour les commémorations, réceptions, manifestations et animations culturelles et sportives communales à savoir :

- Frais de restauration tels que buffets, cocktails, apéritifs, vins d'honneur, apéritifs,... avec remise de fleurs, coupes, livres, colis médailles et autres cadeaux ou présents offerts,
- Lors d'évènements ponctuels organisés par la commune, tels que vœux du nouvel an, mariages, naissances, remises de médailles, banquets, fêtes de Noël, fête des mères,...

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6574 « Subventions communales »

Madame la trésorière a sollicité l'assemblée délibérante pour prendre une délibération autorisant l'engagement des dépenses à imputer et détailler selon leur nature sur cet article 6574.

6574 SUBVENTIONS COMMUNALES

- * Subventions aux associations communales,
- * Subventions aux associations et organismes extérieurs
- * Subventions auprès des écoles.

6574 SUBVENTIONS aux FAMILLES

- **Subventions pour participation aux voyages d'étude scolaires**
Modalités : 50% de la dépense payée avec un plafond de 200 €
Justificatif à produire : facture acquittée par les parents
- **Subvention pour participation au transport scolaire (lycéens uniquement) :**
Modalités : Après la classe de 3^{ème} (scolarité au lycée ou autre école) : 100 € par année scolaire (3 années maximum)
Justificatifs demandés :
 - Facture acquittée de l'abonnement transport
 - Certificat de scolarité
 - RIB pour le versement

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider l'affectation comptable et les modalités d'attribution des subventions communales aux associations et aux familles telles qu'elles sont définies ci-dessus.

CONCOURS « JARDINS FLEURIS » 2021

Un courrier va être distribué à chaque famille fin mai pour solliciter leur participation éventuelle à ce concours.

Les participants donneront leur réponse au plus tard le lundi 28 juin 2021. Une information leur sera transmise pour préciser la date du passage du jury. Le samedi 10 juillet matin devra être confirmé.

Les membres du jury sont : Mme Blondel, M. Reneaux, M. Carpentier, M. Tiercelin, M. Vincent. M. DUPIN les accompagnera pour prendre quelques photos.

Enveloppe budgétaire prévue : 500 € maximum pour les bons d'achats et un trophée pour le 1^{er} prix. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

ETUDE D'IMPACT sur les DEPENSES de FONCTIONNEMENT des 2 PROJETS D'INVESTISSEMENT

Cette analyse est nécessaire pour chiffrer le coût de l'entretien courant annuel des deux projets d'investissement en cours :

- **La réhabilitation complète de la maison située au 28 Grande Rue**

Objet de l'opération : La restauration d'une maison, typique et de caractère, construite avec des matériaux locaux (grès, silex, bois et torchis) dès le XVIème siècle permettant de disposer de deux logements locatifs.

Dépenses de fonctionnement /an : les charges et entretiens locatifs seront payés par les locataires.

Maintenance de l'assainissement non collectif : 300 € /an

Charges incombant au propriétaire (assurances, impôts fonciers,...) : 1 200 € /an

- **Le réaménagement paysager et environnemental de l'espace communal de la Grand-Mare.**

Objet de l'opération : Donner une image plus naturelle et environnementale d'un site intégrant un plan d'eau et disposer d'un espace communal contribuant à l'amélioration du cadre de vie de notre village rural.

Impact sur les dépenses de fonctionnement /an :

Tonte/ 7 mois (1 journée 3 fois/mois) : 1.500 €/an Entretien des haies, arbres et massifs : 2 000 €/an

Soit un complément de 3 500 € /an de dépenses de fonctionnement.

ELECTIONS : TENUE DU BUREAU DE VOTE

Monsieur DUBOC informe les conseillers présents que le bureau de vote pour les élections régionales et départementales des 20 et 27 juin prochain sera déplacé à la salle polyvalente pour disposer de plus d'espace et ainsi mieux respecter la distanciation physique. Un planning a été établi pour la tenue des bureaux de vote. Les panneaux électoraux seront installés près du bureau de vote. Une information sera transmise aux habitants.

Cérémonie de la fête des Mères :

Vu les contraintes imposées par la crise sanitaire, la cérémonie de la fête des mères est différée à une date ultérieure. Une information sera transmise ultérieurement aux habitants.

Travaux d'aménagement de l'espace Rue des Fleurs :

La table et les bancs prévus pour équiper l'espace communal de la rue des Fleurs ont été livrés. L'entreprise retenue a été sollicitée pour réaliser le terrain de pétanque et les travaux en périphérie.

Remerciements :

Des remerciements nous ont été adressés par l'association des maires des Alpes-Maritimes pour la subvention versée par la commune suite aux dégâts occasionnés par la tempête Alex en octobre 2020.

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le jeudi 24 juin prochain à 18 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures et quarante minutes.